



Ville de Saint-Leu

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-LEU

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N° : 10/14092022

OBJET : Situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes : modification du plan d'actions pluriannuel.

Présents :	26
Procurations :	08
Votants :	34
Abstentions :	0

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

Nombre des conseillers en exercice : 38

Le Président de séance
Bruno DOMEN

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi quatorze septembre à dix-sept heures vingt-cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Bruno DOMEN – Maire.

Présents :

M.DOMEN Bruno (Maire)

Les Adjointes : M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint), Mme BERNON Nadège (2^{eme} Adjointe), Mme DALLY Brigitte (3^{eme} Adjointe), Mme SILOTIA Jacqueline (5^{eme} Adjointe), M. AUBIN Jimmy (8^{eme} Adjoint), Mme ANAMALE Marie-Claude (9^{eme} Adjointe)

Les Conseillers Municipaux : Mme ALEXANDRE Marie née NJANJO, M. CODARBOX Jacky, M. ZETTOR Josian, Mme PLANESSE Nadine née PALAS, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET Bruno, Mme DOMPY Brigitte, M. ELLIN Fabrice, Mme SORET Pascaline née GRONDIN, Mme VERMINARDI Mylène née GOAR, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, Mme BARBIN Suzelle, M. VIRAMA Stéphane, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David, M. HODGI Claudio

Absents représentés :

- M. LUCAS Philippe (4^{eme} Adjoint) *procuration* à M. DOMEN Bruno (Maire)
- M. BADAT Rahfick (6^{eme} Adjoint) *procuration* à M. EUZET Jean-Paul (Conseiller)
- Mme. BELIN Gisèle (7^{eme} Adjointe) *procuration* à Mme ALEXANDRE Marie (Conseillère)
- M. MAILLOT Bertrand (10^{eme} Adjoint) *procuration* à Mme. SORET Pascaline (Conseillère)
- Mme HAMILCARO Annick (Conseillère) *procuration* à Mme DALLY Brigitte (3^{eme} Adjointe)
- Mme SINAPAYEL Marie Josée (Conseillère) *procuration* à M. LAURET Bruno (Conseiller)
- Mme VION Marie Claire (Conseillère) *procuration* à M. ZETTOR Josian (Conseiller)
- M. MARIVAN Serge (Conseiller) *procuration* à Mme BERNON Nadège (2^{eme} adjointe)

Absents :

- Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère)
- M. ABAR Dominique (Conseiller)
- M. FELICITE Roland (Conseiller)
- M. MULQUIN Christophe (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame DALLY Brigitte, 3^{eme} adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr)

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 - secretariat@mairie-saintleu.fr - www.saintleu.re



AFFAIRE N° 10/14092022**SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
MODIFICATION DU PLAN D' ACTIONS PLURIANNUEL**

Direction Générale des Services / Ressources Humaines

Le Maire expose :

Le 30 juin 2021, le Conseil Municipal a adopté un plan d'actions pluriannuel en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire communal, conformément au décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 qui fixe les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'actions relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique.

Par courrier du 20 juin 2022, le préfet a transmis des observations concernant 2 points du plan d'actions, qu'il convient de compléter et de modifier, à savoir :

- a) L'absence de mesures sur 2 axes :
 - Prévenir, évaluer, et le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
 - Favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale
- b) La durée du plan d'action pluriannuel qui ne peut excéder trois ans

Afin de prendre en compte les remarques, il convient donc de modifier le plan d'actions pluriannuel en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire communal adopté le 30 juin 2021.

- Concernant l'absence de mesures sur 2 axes, le plan sera complété avec ces 2 thématiques : axe 6 & 7 déclinés chacune en une fiche d'action N° 9 & 10.

Au sein de la Commune de Saint-Leu, ce plan se décline donc en **7** grands axes au lieu de 5 :

- 1- Promouvoir l'égalité professionnelle femmes-hommes
- 2- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel,
- 3- Sensibiliser, mobiliser, responsabiliser
- 4- Renforcer le dialogue social autour de la thématique de l'égalité Femmes-Hommes
- 5- Agir ensemble
- 6- Prévenir, évaluer, et le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les Femmes et les Hommes
- 7- Favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale

Ces 7 axes seront déclinés dans **10 fiches actions détaillées** en annexe au lieu de 8 fiches auparavant :

Axe 1 et 2 - fiche action n° 1 – 1 bis – 1 ter : Prévenir toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et lutter contre le harcèlement sexuel et moral :

- En structurant la démarche (Fiche Action 1)
- En protégeant les agents (Fiche Action 1 – bis)
- En accompagnant les agents (Fiche Action 1-ter)

Axe 2 - fiche action n° 2 : Célébrer les journées dédiées à cette thématique

Journée du 25 novembre : journée internationale de la violence faite aux femmes ;

Journée du 8 mars : journée de la femme

Axe 3 - fiche action n° 3 : Organiser des événements en faveur de l'égalité Femmes-Hommes

Axe 3 - fiche action n° 4 : Communiquer en veillant à promouvoir l'égalité Femmes-Hommes

Axe 3 - fiche action n° 5 : Introduire la thématique de l'égalité professionnelle dans les dispositifs de formation

Axe 4 - fiche action n° 6 : Renforcer le dialogue social en associant les partenaires sociaux

Axe 5 - fiche action n° 7 : Créer un comité de pilotage et de suivi

Axe 5 - fiche action n° 8 : Evaluer annuellement les actions du plan

Axe 6 - fiche action n° 9 : Diminuer la précarité et évoluer vers une égalité salariale entre les femmes et les hommes exerçant des fonctions identiques

Axe 7 - fiche action n° 10 : Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale

- Concernant la durée du plan d'actions pluriannuel qui ne peut excéder trois ans, la mise en œuvre sera de 3 ans, **soit de 2021 - 2023** au lieu de 5 ans (2021-2026).

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter les modifications du plan d'actions à savoir :
 - Compléter les axes avec les 2 thématiques absentes (axes 6 & 7) ainsi que les fiches d'actions (*fiches d'actions N° 9 & N° 10*)
 - Modifier la durée de la mise en œuvre du plan d'action soit **2021-2023**
- D'approuver le plan d'actions pluriannuel modifié (*fiches ci-annexées*) ;
- D'autoriser le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Adopte les modifications du plan d'actions à savoir :
 - Le complément des axes avec les 2 thématiques absentes (axes 6 & 7) ainsi que les fiches d'actions (*fiches d'actions N° 9 & N° 10*)
 - La modification de la durée de la mise en œuvre du plan d'action soit **2021-2023**
- Approuve le plan d'actions pluriannuel modifié (*fiches ci-annexées*) ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

**Pour extrait certifié conforme,
Saint-Leu, le 21 SEP. 2022
Le Président de séance,**


Bruno DOMÉN